SNUipp-FSU 88
SNUDI-FO 88
SE UNSA 88
CGT éduc'action 88
SUD éducation Lorraine
SGEN CFDT 88

Le 13/05/2010

Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice Départementale des Services
de l'Education Nationale des Vosges

Objet : entretien professionnel des AVSi et AVSco

Madame,

Vous demandez aux directeurs d'école d'organiser un entretien d'évaluation des compétences professionnelles et du projet professionnel des AVS.
Les directeurs d'école ne sont pas les employeurs des AVS. Ils n'ont ni la responsabilité de leur formation, ni de leur affectation.

S'ils peuvent donner à l'employeur des indications sur les activités et compétences développées par l'AVS, celles-ci ne peuvent dépasser le cadre de l'organisation du travail en équipe.

Il n'est ni dans les attributions, ni dans les qualifications du directeur d'école d':

- évaluer les compétences et les savoir-faire d'adultes
- évaluer les qualités personnelles et relationnelles d'adulte et surtout les énoncer ("présentation" par exemple)
- établir un bilan des formations suivies et de les évaluer
- établir un projet professionnel pour l'AVS
- énoncer un plan de formation pour l'AVS

La compétence et la qualification pour mener ces entretiens est du ressort de l'employeur.
Le manque de qualification pourrait amener le directeur d'école/évaluateur à se mettre en défaut quand à une appréciation qui pourrait être contestée. Les seules indications pouvant être transmises doivent relever de données objectives.

Par conséquence, les syndicats signataires considèrent que les directeurs d'école n'ont pas à organiser ces entretiens d'évaluation.
Ils vous demandent d'abandonner cette procédure et se tiennent à votre disposition pour toute rencontre à ce sujet

Veuillez agréer nos sincères salutations

Secrétaire Départemental du SNUipp-FSU, Francis Gehin
Secrétaire Départementale du SNUDI-FO, Véronique Gehin
Secrétaire Départemental du SE UNSA, Stéphane Daval
Secrétaire Départemental de CGTéduc'action
Secrétaire Académique de SUD, Roberto Toscano
Secrétaire Départemental SGEN-CFDT Etienne Zint